

Mentions obligatoires sur une affiche immobilière en Wallonie

Cochez ce qui figure sur l'affiche ou dans l'annonce. Pour chaque règle, vous trouvez quand elle s'applique, ainsi que la source et le jour où nous avons vérifié cette source.

-
- ☐ **Classe PEB (label).** À la vente et à la location d'un logement. Sur une affiche avec photos : la classe sous forme graphique. Sur une affiche avec du texte seul : « PEB : C ». Pour plusieurs appartements d'un même immeuble, ou plusieurs logements par lot, les deux labels extrêmes suffisent (par exemple « PEB : de G à A++ »).

Source : Energie Wallonie : vente et location, mentions dans les publicités · vérifiée le 3 octobre 2026

-
- ☐ **Code unique du certificat PEB.** À la vente et à la location d'un logement. Pour plusieurs appartements d'un même immeuble, le code n'a pas à y figurer. La page d'Energie Wallonie sur les mentions dans les publicités donne la forme « PEB No. 201501011235678 ».

Source : Energie Wallonie : certificat PEB, quoi, quand, comment · vérifiée le 3 octobre 2026

Cette liste de contrôle informe et ne constitue pas un avis juridique. En cas de doute, adressez-vous à l'IPI, l'Institut professionnel des agents immobiliers.